

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2016

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick – Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mmes DUNY Muriel – JEANNE Evelyne – MM. RYCROFT-THIRIET Jacques – GUEZENNEC Patrick – TRACOL Raphaël – Mmes MAISONNIER Sylvie – CHAN Sylvie – DEULEY Fabienne – FLEURY Nelly - VASSE Christine - PROFIT Sandrine – M. SEVEC David – Mmes HAMEL Aurélie – DELAUNAY Josiane - M. CASSIGNEUL Félix - Mmes WOJTASZEK Nadine (arrivée au point n° 5) et DETHAN-CASSIGNEUL Anne,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

MM. TOUSSAINT Alain – GODET Jean-Michel – Mme ROUSSEAU Isabelle – M. IVES Andrew et qui donnent respectivement pouvoir à Mme DUNY – M. BERTRAND – Mme JEANNE et M. LEFORT.

Absents :

MM. BINET Frédéric - RABOT Jean-Luc.

Monsieur SEVEC David a été élu Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. **AMENAGEMENT PLACE GEORGES LESAGE :**
Avenant n° 1 au Traité de Concession
2. **ACQUISITION PROPRIETE « TERRE ET MER » :**
Achat amiable
3. **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER :**
Convention de Balayage
4. **CONVENTION AVEC L’ECOLE DE VOILE DE LUC-SUR-MER :**
5. **PROJET D’EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE » :**
Intégration des Communes de COURSEULLES-SUR-MER et de REVIERS

TRAVAUX

6. **EFFACEMENT DE RESEAUX A TAILLEVILLE :**
Etude définitive
7. **ETUDES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES HALLE DES SPORTS ET/OU GYMNASE :**
Candidature de la Commune

FINANCES

8. **ADMISSION EN NON VALEUR**
Pertes sur créances irrécouvrables
9. **CONVENTION ENTRE LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE OUISTREHAM ET LA VILLE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE :**
Politique de recouvrement de produits locaux
10. **STATUTS DU MAIRE :**
Indemnités de Fonction
11. **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PERCEVOIR UNE SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP) DANS LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.**
12. **DEMANDE DE SUBVENTION :**
Avenant Contrat Centre bourg « Maison LECONTE »

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2017

◇◇◇◇

1. **AMENAGEMENT PLACE GEORGES LESAGE**
Avenant n° 1 au Traité de Concession

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage en date du 18 avril 2016,

A l'unanimité, Mme DELAUNAY, M. CASSIGNEUL et Mme CASSIGNEUL-DETHAN s'abstenant,

APPROUVE

- la modification du bilan financier prévisionnel,
- l'avenant n° 1 à la Concession d'Aménagement de Requalification de la Place Lesage.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier ledit avenant.

××××

2. **ACQUISITION PROPRIETE « TERRE ET MER »**
Achat Amiable

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONFIRME

L'intérêt de la Commune pour l'acquisition de la propriété foncière et bâtie « TERRE ET MER ».

DECIDE

De se porter acquéreur de ce bien, par achat amiable, au prix de **300 000 Euros**.

DIT

Qu'une demande devra être faite auprès de l'EPFN pour envisager la possibilité d'un portage financier.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cette affaire et en particulier l'Acte d'Acquisition.

3. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER
Convention de balayage

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire de DOUVRES-LA-DELLIVRANDE à signer la convention de balayage avec la Commune de SAINT-AUBIN-SUR-MER.

4. CONVENTION AVEC L'ECOLE DE VOILE DE LUC-SUR-MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE

La convention pour l'année scolaire 2016 à passer avec la Direction de l'Ecole Marie-Curie et l'Ecole de Voile de LUC-SUR-MER pour l'enseignement de la voile aux élèves des classes CM1/CM2 et CM2.

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.

5. EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »
Intégration des Communes de COURSEULLES-SUR-MER et de REVIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

EMET

Son accord au projet de périmètre de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE » comprenant les Communes suivantes :

- ✓ ANISY
- ✓ BASLY
- ✓ BERNIERES-SUR-MER
- ✓ COLOMBY-ANGUERNY
- ✓ COURSEULLES-SUR-MER
- ✓ CRESSERONS
- ✓ DOUVRES-LA-DELLIVRANDE
- ✓ LANGRUNE-SUR-MER
- ✓ LUC-SUR-MER
- ✓ PLUMETOT
- ✓ REVIERS
- ✓ SAINT-AUBIN-SUR-MER

6. EFFACEMENT DE RESEAUX A TAILLEVILLE
Etude définitive

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONFIRME

Que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

PREND

Acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange.

PREND

Acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication.

DONNE

Permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

S'ENGAGE

A voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

DECIDE

D'inscrire le paiement de sa participation, soit :

En Section d'Investissement, par fonds de concours

S'ENGAGE

A verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune.

PREND

Note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu de récupération de TVA.

S'ENGAGE

A verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 6 913,63 Euros.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

✕✕✕✕

7. A IMPLANTATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE CENTRE SPORTIF PIERRE ROUX
Pré-Etude pour la Halle des Sports

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE

Le Principe d'installation photovoltaïque sur la Halle des Sports.

SOLLICITE

De la part du Sdec Energie une présentation du projet avant délibération définitive.

7. B IMPLANTATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE CENTRE SPORTIF PIERRE ROUX
Pré-Etude pour le Gymnase

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE

Le Principe d'installation photovoltaïque sur le Gymnase.

SOLLICITE

De la part du Sdec Energie une présentation du projet avant délibération définitive.

XXXX

8. ADMISSION EN NON VALEUR :
Pertes sur créances irrécouvrables

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

D'accepter l'admission en non-valeur des créances proposées par le Comptable Public pour un montant de **265,10 €** et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541.

AUTORISE

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables telles qu'énoncées en annexe.

XXXX

9. CONVENTION ENTRE LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE OUISTREHAM ET LA VILLE DE DOUVRES LA DELIVRANDE
Politique de recouvrement de produits locaux.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE

La convention ci-jointe entre le Centre des Finances Publiques de OUISTREHAM et la Ville de DOUVRES LA DELIVRANDE relative à la politique de recouvrement des produits locaux.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

INFORME

que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

10. STATUTS DU MAIRE

Indemnités de Fonction

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du choix de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

DECIDE

de maintenir l'indemnité de fonction du Maire à 40% de l'indice brut 1015 (majoré 821), comme votée par délibération en date du 14 avril 2014.

Compte tenu que le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 précise que la majoration des indemnités de fonction de 15% est maintenue pour les élus des Communes ayant perdu la qualité de Chef-lieu de Canton, les indemnités réellement octroyées seront majorées de 15%.

DIT

Que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des Fonctionnaires..

DE TRANSMETTRE

au Représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

TABLEAU RECAPITULANT DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU 1^{ER} JANVIER 2016

FONCTION	SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2016	
Maire	40% + 15%	1 748,66
1 ^{er} Adjoint	16% + 15%	699,46
2 ^{ème} Adjoint	16% + 15%	699,46
3 ^{ème} Adjoint	16% + 15%	699.46
4 ^{ème} Adjoint	16% + 15%	699.46
5 ^{ème} Adjoint	16% + 15%	699.46
6 ^{ème} Adjoint	16% + 15%	699.46
Maire délégué de TAILLEVILLE	8%	304.11
Conseiller Municipal	8%	228.08

✱✱✱✱

11. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR PERCEVOIR UNE SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP) DANS LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

1^{er} - d'autoriser Monsieur Le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.

2^{ème} – d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

XXXX

12. DEMANDE DE SUBVENTION

Avenant Contrat Bourg-Centre « Maison Leconte »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE

L'inscription de ce projet au Contrat Bourg-Centre par avenant.

INVITE

Monsieur le Maire à préparer les dossiers nécessaires à la bonne instruction du dossier et à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier l'avenant n° 2.

XXXX

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été chargé par Monsieur le Préfet du Calvados d'assurer l'établissement d'une liste préparatoire afin que soit dressée la liste annuelle départementale pour l'année 2017 des Jurés d'Assises.

Un tirage au sort doit être effectué à partir de la liste électorale afin que douze noms constituent cette liste préparatoire qui sera ensuite adressée au Greffe de la Cour d'Assises de Caen. Les personnes concernées seront averties par courrier.